

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme: mécanismes devant être mis en place par les États membres</p> <p>Abrogation Directive 2015/849 2013/0025(COD)</p> <p>Sujet 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 2.50.10 Surveillance financière 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p> <p>Priorités législatives Déclaration commune 2023-24 Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0250(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Abrogation Directive 2015/849 2013/0025(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1; Règlement du Parlement EP 59
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/9/07898